



COMMUNIQUE

RENTREE SCOLAIRE 2017 - 2018

Le Snetap-FSU porte les dossiers en souffrance devant le Directeur Général

Comme il se doit, le Snetap-FSU a rencontré, le 30 août 2017, le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche pour un point sur la préparation de la rentrée 2017-2018.

Capacités et conditions d'accueil des élèves et étudiant.es

Le Snetap-FSU a commencé cet entretien en réinterrogeant le DGER sur les dossiers portés depuis le mois de juin et pour lesquels il n'avait toujours pas eu de réponses à la fin de la période estivale et ceci malgré les préavis de grève déjà déposés sur plusieurs établissements. Ces points concernaient plus particulièrement des problèmes d'accueil des élèves, notamment des redoublants, des manques de moyens, des suppressions de postes ou des baisses de dotation dans plus de la moitié des régions (la DGER évaluant ces besoins à 40 000 heures de DGH supplémentaires soit l'équivalent de 62 ETP).

Si le Directeur Général a annoncé une augmentation du nombre de places (plus 1185), il a indiqué que « **les dialogues d'ajustement** » menés durant l'été, sur la base des retours des DRAAF-SRFD et d'une partie des remontées de terrain des sections Snetap-FSU, ont permis de lever l'essentiel des dernières difficultés notamment grâce à des abondements de la DGH sur plusieurs régions (Auvergne Rhône-Alpes / Franche-Comté / Centre / IDF / PACA / Mayotte / Nouvelle-Calédonie). Mais il a aussitôt précisé qu'avec cette enveloppe, qui reste contrainte, la DGER cherche « à privilégier la qualité sur la quantité ».

Le Snetap-FSU conteste d'abord plusieurs interprétations des DRAAF/SRFD et de la DGER sur des difficultés bien réelles signalées par les équipes et écartées par l'Administration.

Si les moyens supplémentaires annoncés pourront apporter une bouffée d'air aux régions concernées ils ne répondent clairement pas à l'ensemble des problématiques soulevées par les personnels.

Le Snetap-FSU se retournera rapidement vers ses sections locales pour inventorier les points noirs persistants. Pour garantir une réelle transparence sur ces moyens dégagés, il a exigé de la DGER une communication rapide et ouverte, mais également une réponse point par point sur les arbitrages rendus. Le Directeur Général a donné des consignes en ce sens, mais nous sommes toujours en attente de ce document écrit.



Budget, CAE, individualisation, jeunes en situation de handicap, frais de scolarité

Concernant le **budget**, le Snetap-FSU a interrogé le DGER sur les conséquences pour l'Enseignement Agricole Public du « coup de rabot estival » sur les dépenses publiques annoncées par le Premier Ministre. Pour le Directeur Général cette annonce n'aura pas de conséquences sur la rentrée puisque les coupes ne font que confirmer des gels déjà annoncés !!

Le Snetap-FSU a également interrogé le DGER sur les conséquences pour l'année scolaire qui s'ouvre des décisions concernant les **emplois aidés (CAE-CUI)**. Pour la DGER, ce sujet est, par contre, un point d'inquiétude fort car le Ministère de l'Agriculture n'a pas à cette heure de réponse du Ministère de travail concernant le renouvellement des contrats. Si a priori l'Éducation Nationale a bien eu un accord pour une reprise des contrats, selon la DGER ils seraient directement et uniquement liés au handicap : réponse attendue au plus tard ce vendredi !!

En réponse à l'annonce d'une augmentation de 6000 heures de l'enveloppe **Individualisation** (après de nombreuses années de stagnation et de baisse), le Snetap-FSU a rappelé sa position sur cette question et informé de l'engagement dès la rentrée d'une action pour dénoncer la non prise en compte du « travail invisible » des équipes éducatives, dont les modalités d'encadrement de l'Individualisation comme le suivi des dispositifs d'accueil d'élèves en situation de handicap sont hélas exemplaires.

Le Snetap-FSU a par ailleurs dénoncé l'augmentation des **frais de scolarité pour les étudiant.es** de l'Enseignement Supérieur Agricole contrairement aux engagements pris par le Président de la République. Mais pour le DGER ce n'est pas un problème compte tenu de frais d'inscription prétendument très bas, de la prise en charge complète de ceux-ci pour les étudiant.es boursier.ères et des rémunérations qui seront celles des étudiant.es des grandes écoles notamment vétérinaires au sortir de leurs études (sic) ! Les étudiant.es apprécieront n'en doutons pas et la FSU ne s'en tiendra certainement pas à de telles arguties. Elle interpellera le Ministre dès le prochain CNESERAAV sur ce traitement discriminatoire dont nos étudiant.es font une fois de plus les frais !

Mouvements des personnels, statut de corps des directeurs-trices

Au titre du secteur corporatif, le Secrétariat Général du Snetap-FSU a tenu à faire état d'un certain nombre de dysfonctionnements dans le cadre de la mobilité (postes non parus, changement de support en cours de mouvement, ...). Le Directeur Général réaffirme son attachement au respect des règles établies, à la transparence du mouvement et donne une suite favorable à notre demande d'examen croisés des différentes situations susceptibles d'avoir posé problème. Le principe d'une réunion rapide entre l'Administration (DGER-SRH) et le Snetap-FSU (Secrétariat Général et élu.e.s paritaires) est acté.

Enfin, interrogé par le Snetap-FSU, le DGER a annoncé que le projet de **statut du corps des personnels de direction** était abandonné. Le Snetap-FSU ne saurait accepté un tel traitement des personnels de direction et a lancé dans les heures qui ont suivi l'audience un appel à construire une mobilisation à l'ensemble des organisations représentatives dans l'EAP (<http://www.snetap-fsu.fr/Le-statut-de-corps-des-personnels-de-direction-entree-Le-SNETAP-FSU-appelle.html>).

